

REUNION DU 15 JANVIER 2021

Le quinze janvier deux mil vingt-et-un à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : Mesdames **BODIN** Pascale, **CLERCY** Marie-Annick, **BARRE** Jocelyne, **MILLET** Ghislaine ; **PASQUET** Ophélie, Messieurs **MERCIER** Jean-Michel, **CAILLÉ** Mathieu, **SAUZET** Pascal.

Étaient absentes excusées : **Mme DUQUERROY** Nathalie

Mme MERCIER Stéphanie avait donné un pouvoir à Monsieur **MERCIER** Jean-Michel

AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN DE CHATEAU-GARNIER

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE-288 en date du 20 octobre 2020, portant ouverture d'une enquête publique du mercredi 2 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 dans la commune de CHATEAU-GARNIER sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Président de la Société ENERGIE CHATEAU-GARNIER, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de CHATEAU-GARNIER. Cette activité est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté cité ci-dessus, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 9

- *ABSTENTION : 0*
- *BLANC : 0*
- *POUR : 6*
- *CONTRE : 3*

Le Conseil Municipal se prononce donc favorablement pour ce projet

HELISMUR

La commune s'est portée candidate pour accueillir les interventions hélicoptées nocturnes du SAMU. Mais, il est nécessaire d'adapter le compteur électrique, afin que le déclenchement de l'éclairage s'effectue à distance, l'entreprise GIRAUD va établir un devis à cet effet.

SALLE DES FETES

La société DEKRA a procédé au contrôle annuel des installations électriques et aux installations gaz de la salle des fêtes. Quelques observations ont été formulées.

L'HERAUDIERE

Suite à la réfection de la route dans le village, en cas de fortes pluies la servitude appartenant à Madame BINLEY inonde. Elle envisage de faire installer un collecteur avec une grille devant sa propriété, le conseil municipal étudiera éventuellement une participation financière pour ces travaux